

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Commune de Trèves 450 route 2 Vallées 69420 TREVES Tél : 04 72 24 93 57	Mme. le Maire Annick GUICHARD

Zonages concernés par la présente demande		
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)
<p>La commune de Trèves a souhaité engager une réflexion approfondie concernant la gestion des eaux pluviales sur son territoire dans l'optique de mettre en place un véritable document de gestion en cohérence d'une part avec le document d'urbanisme en cours de révision et d'autre part avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la rivière de Gier et de ses affluents en cours d'élaboration.</p> <p>La commune subit également des inondations par ruissellement en période de pluie intense.</p> <p>Le Schéma de Gestion des eaux pluviales sera réalisé en même temps que l'étude du zonage assainissement.</p>

Caractéristiques des zonages et contexte		
Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ? - Modification du zonage des eaux usées - Création du zonage des eaux pluviales	Oui	Non
Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ? - Le zonage des eaux usées fut approuvé le 8 juin 2006.		
Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ? - Aucune extension du réseau d'assainissement des eaux usées prévu	Environ _____ m ²	Environ _____ ha
Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre) - Le territoire concerné est le territoire communal de Trèves (Cf. carte de zonage des eaux usées et des eaux pluviales).		
Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? - PLU en cours de révision	Oui	Non
Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? - Le 8 Juin 2006		
Si le(s) document(s) est / sont en cours d'élaboration / <u>révision</u> / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche? - Modification n°1 approuvée le 17 février 2011 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ rendre possible un projet de Salle Polyvalente au lieu-dit « Le Fautre » pour le compte du Syndicat Intercommunal Les Haies-Longes-Trèves, ▪ apporter des précisions et adaptations à l'article 11 du règlement et notamment modifier les clôtures, ▪ dissocier les règles applicables aux bâtiments repérés au titre de l'article L.123-1-5.7° et les constructions d'architecture traditionnelle ▪ et permettre l'implantation sur limites en zone N sous conditions. - Modification simplifiée n°1 : rectification d'une erreur matérielle sur le plan de zonage au niveau du secteur de Grosjean -> approbation prévue le 7 juillet 2014 - Modification simplifiée n°2 : extension et création de zones agricoles ordinaires constructibles Ae -> approbation prévue le 7 juillet 2014 - Révision simplifiée n°1 : légère extension de la zone UA sur la zone agricole Ap suite à une erreur d'appréciation lors de la réalisation du PLU -> examen cas par cas en cours (date limite : 24/08/2014) - Modification n°2, objets envisagés : modification du règlement (article 11, intégration des dispositions du zonage pluvial, changement de destination), déclassement d'une parcelle classée en zone UA et non desservie, suppression d'emplacements réservés -> en cours - Modification n°3 : ouverture à l'urbanisation de la zone AU (opération cœur de village), grenellisation du PLU.		
La <u>réalisation</u> / révision / modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration / révision / modification du document d'urbanisme ?	Oui	Non

Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) : <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation du règlement du document d'urbanisme ; - Inscription d'emplacements réservés ; - Orientations sur la constructibilité des zones. 		
Le(s) PLUi / PLU / carte communale, en vigueur, font / fait-il (elle) ou ont/a-t-il (elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	Oui	Non
Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales,...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	Oui	Non
Préciser les études : <ul style="list-style-type: none"> - Zonage d'assainissement et Schéma de Gestion des eaux pluviales sur la commune de Trèves, réalisé par le bureau d'études Réalités Environnement, en 2011 ; - Etudes de zonage et schéma directeur des eaux pluviales réalisées en parallèle. 		

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées			
Êtes-vous / intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs) ?	Oui	Non	
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ?	Oui	Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone conchylicole ?	Oui	Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de montagne ?	Oui	Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?	Oui	Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?	Oui	Non	Limitrophe
→ Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) <ul style="list-style-type: none"> - Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin versant du Gier, au droit de la commune de Trèves. 			
Le territoire dispose-t-il de cours d'eau de première catégorie piscicole ?	Oui : Le Gier	Non	
Le territoire dispose-t-il de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?	Oui	Non	
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) <i>Source : Etude piscicole et astacicole préalable au 2^{ème} contrat de rivière Gier (département de la Loire et du Rhône) – FDPPMA Loire et Rhône – Février 2011</i>			
Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que : Natura 2000 ?	Oui	Non	
ZNIEFF1 ?	Oui	Non	

Zone humide ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Présence connue d'espèces protégées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Présence de nappe phréatique sensible ?	Oui	<input type="radio"/> Non
<p>→ Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Vallée du Mézerin et crêts des Moussières ; - Espèces protégées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Salamandra salamandra ; ▪ Caprimulgus europaeus. 		
Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)?		
Nom de la (des)Masse(s) d'eau superficielle <ul style="list-style-type: none"> - Le Gier du ruisseau du Grand Malval au Rhône (FRDR474) : BE ; - Ruisseau le Mézerin (FRDR11167) : BP ; - Ruisseau du Grand Malval (FRDR10244) : BE. 		
Nom de la (des)Masse(s) d'eau souterraine Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)		
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?	Oui	<input type="radio"/> Non
Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui : Aire Métropolitaine Lyonnaise	Non
Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui : SCoT des Rives du Rhône défini en 2003/2004	Non

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées		
Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ? <ul style="list-style-type: none"> - Le Document d'Orientation Général (DOG) prévoit pour la commune de Trèves une augmentation de la population de l'ordre de 5,5 logements/an par tranche de 1 000 habitants, soit environ 8 logements/an et donc 170 logements à l'horizon 2030. 	Oui	<input type="radio"/> Non
Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire?	Séparatif	<input checked="" type="radio"/> Unitaire
Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	Oui	<input type="radio"/> Non

Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ? - Un ouvrage de rétention enterré au droit du lotissement du Pré d'En Bas.	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
---	--------------------------------------	-----

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ? - Mise en cohérence du zonage eaux usées avec les zones à urbaniser.	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ? - Cf. Plan des réseaux - Mise à jour, en 2004, des plans des réseaux dans le cadre de l'étude	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Les contrôles des assainissements non collectifs sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Les non-conformités ont-elles été levées ? - (Pas toutes levées)	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Sont-elles en cours d'être levées?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface sans objet parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif? - D'après le règlement actuel du PLU, pas de minimum de surface imposée pour les habitations en ANC.	Oui :	<input checked="" type="radio"/> Non Sans objet
La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ? La commune dispose de 3 déclarations pour usage domestique	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ? - A définir par la réalisation d'études à la parcelle	Oui	Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps sec ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps de pluie ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge de façon saisonnière ? <i>Remarque : La station d'épuration est gérée à l'échelle intercommunale.</i>	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine

<p>Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU)?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La station d'épuration de Trèves est exploitée par Lyonnaise de l'Eau →procédure d'astreinte 	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<p>Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,..) ?</p>	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
<p>Par une cohérence topographique entre les zones collectées ?</p>	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
<p>Autres :</p>		

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Existe-t-il des risques ou enjeux liés à des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? problèmes d'entonnement	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
de ruissellement ? en amont des zones urbanisées	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
de maîtrise de débit ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
d'imperméabilisation des sols ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Lesquels : - Ruissellement issu de parcelles agricoles au droit des zones urbanisées		
Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Lesquelles : - Prescriptions générales du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Gier		
Quelles ont été les raisons de leur mise en place ? - Prescription du PPRI du Gier le 9 Septembre 2009.		
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ? - Identification des corridors d'écoulements → nouvelles zones d'urbanisation (au droit du bourg) se situent en dehors.	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ? - Des propositions ont été formulées dans le cadre de l'étude de ruissellement menée en parallèle du zonage (création de bassin de rétention, mise en séparatif, recherche de nouveaux exutoires).	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion)? - Cf. Plan des réseaux	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau? - Les Déversoirs d'orages sont toutefois déclarés	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Selon quelle fréquence ? 5 ans		
Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ? en 1982/ 1983 / 2000 / 2003 / 2008	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Avez-vous subi des coulées de boues?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Avez-vous subi des glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Autres : Inondations, Tempête, Poids de la neige – Chute de neige		
Votre territoire fait-il parti d'un SAGE en déficit eau ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Votre territoire fait-il parti d'une Zone de Répartition des Eaux ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ? (Cf. Plans des réseaux)	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Des prescriptions ont-elles été proposées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Si oui, lesquelles ? <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un bassin de rétention favorable à la décantation, au droit de la zone AU du secteur des Pierres-Blanches ; - Incitation à l'infiltration et à la gestion intégrée des eaux pluviales ; - Mise en séparatif. 		
La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Si oui lesquels et pour quel objectif ? <ul style="list-style-type: none"> - Fossé de protection ; - Ouvrages d'entonnements ; - Bassin de rétention ; 		

<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux exutoires ; - Mise en séparatif. 		
Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ?	Oui	Non
Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	Oui	Non

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

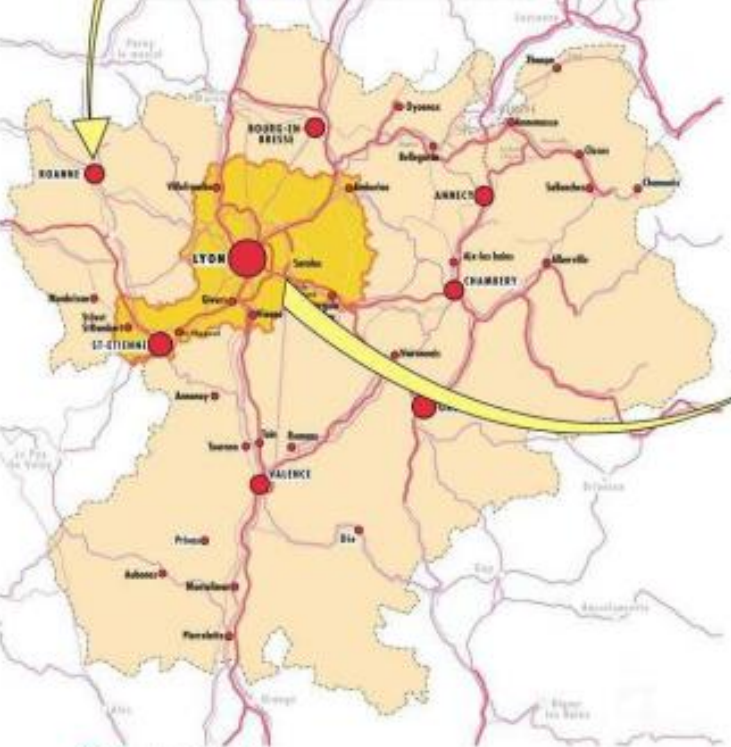
Au vue des problématiques rencontrées et de l'absence d'aménagement dans des zones naturelles remarquables sur le territoire communal de Trèves, une étude environnementale n'est pas nécessaire.

A Le

LES CAPITALES RÉGIONALES EUROPÉENNES

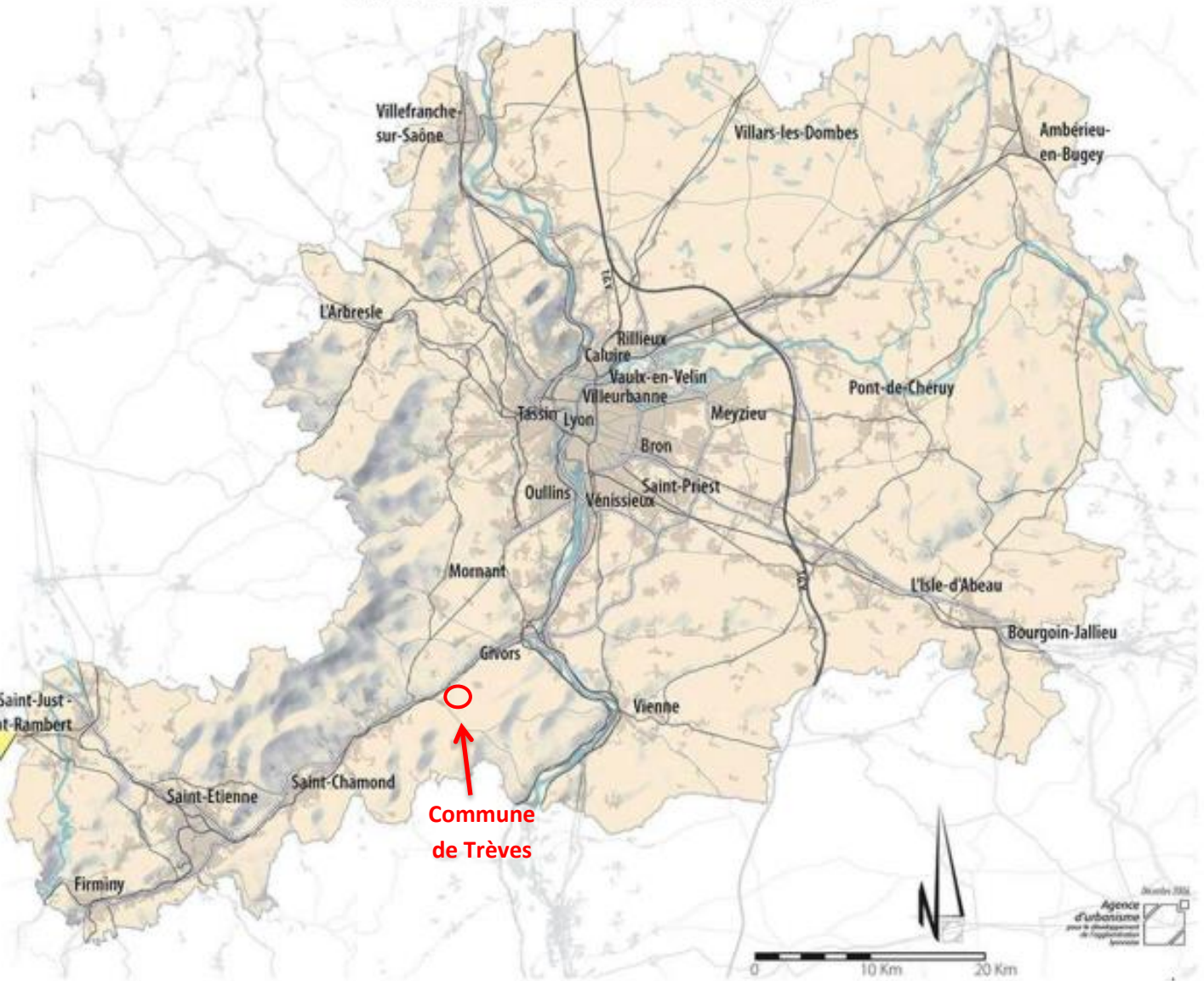


LA RÉGION RHÔNE-ALPES



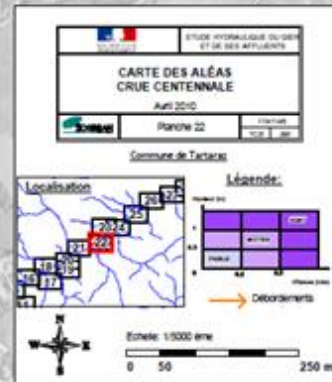
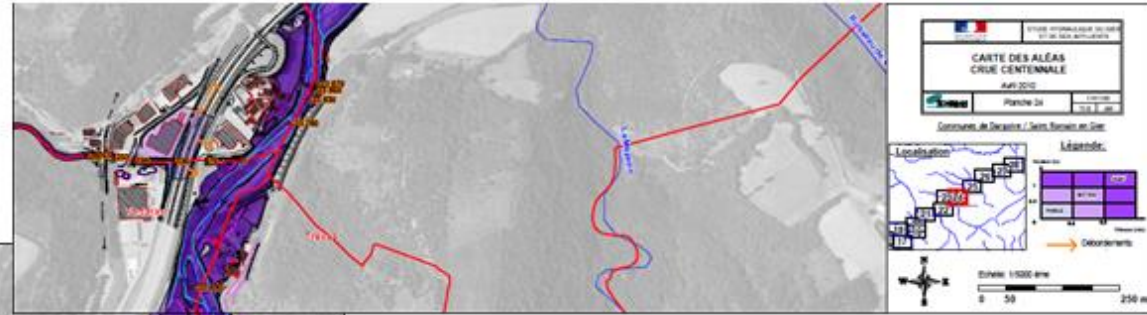
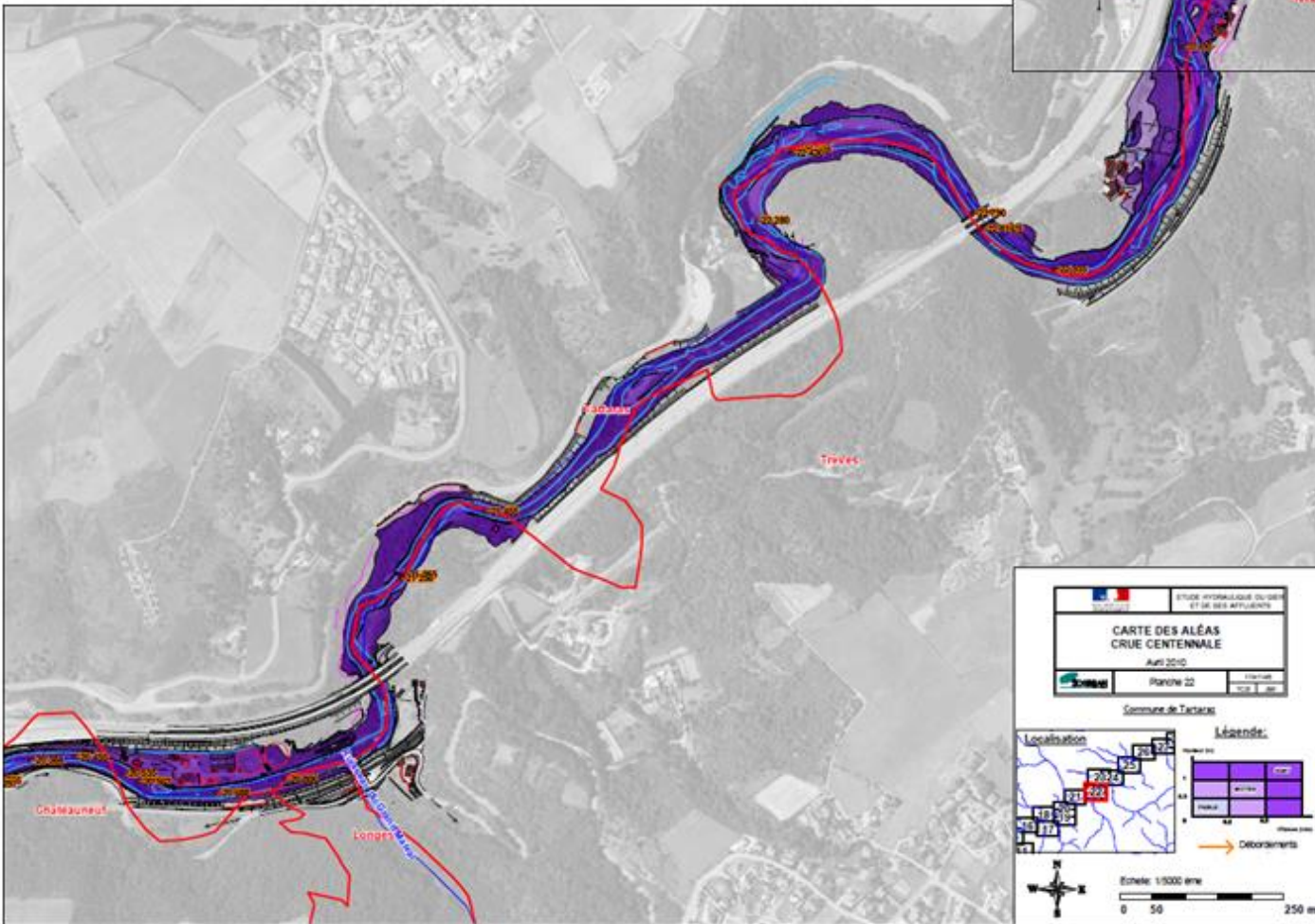
● Réseau des villes centres
● Villes moyennes
— Réseau autoroutier européen
— Routes de la région

L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE




Commune de Trèves

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise



Extrait du Plan de Prévention des Risques d'Inondation




Commune de Trèves

Etude : Zonage d'assainissement et schéma de gestion des eaux pluviales


Plan : Plan des réseaux

Maitre d'ouvrage :



Commune de Trèves
Place de la Mairie
69400 TRÈVES
Tel 04 78 24 91 12

Bureau d'études :

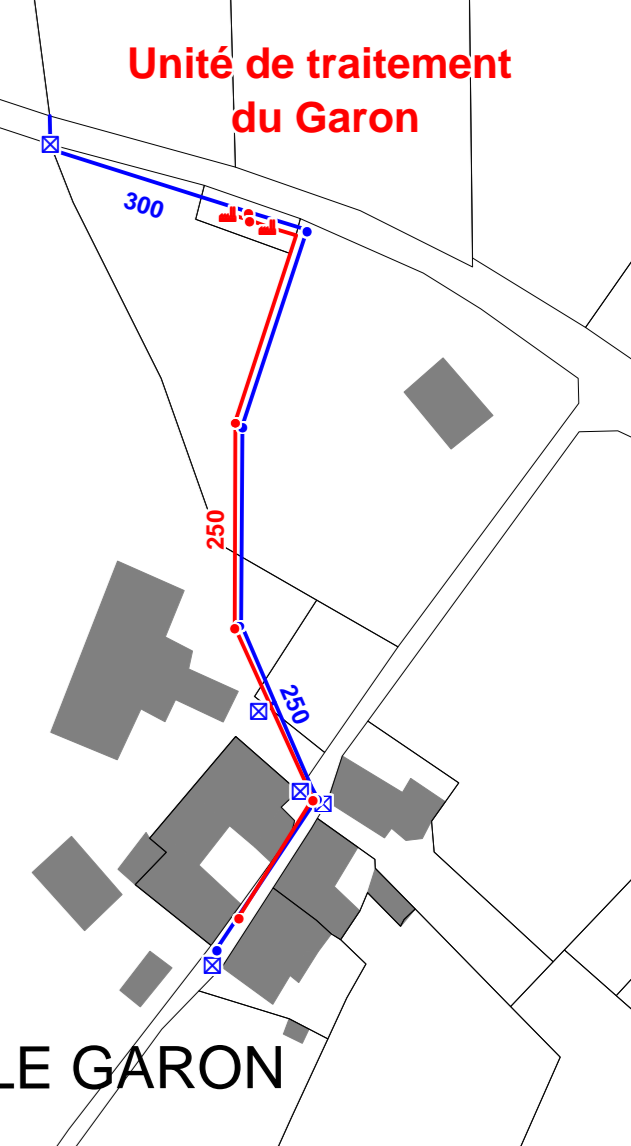
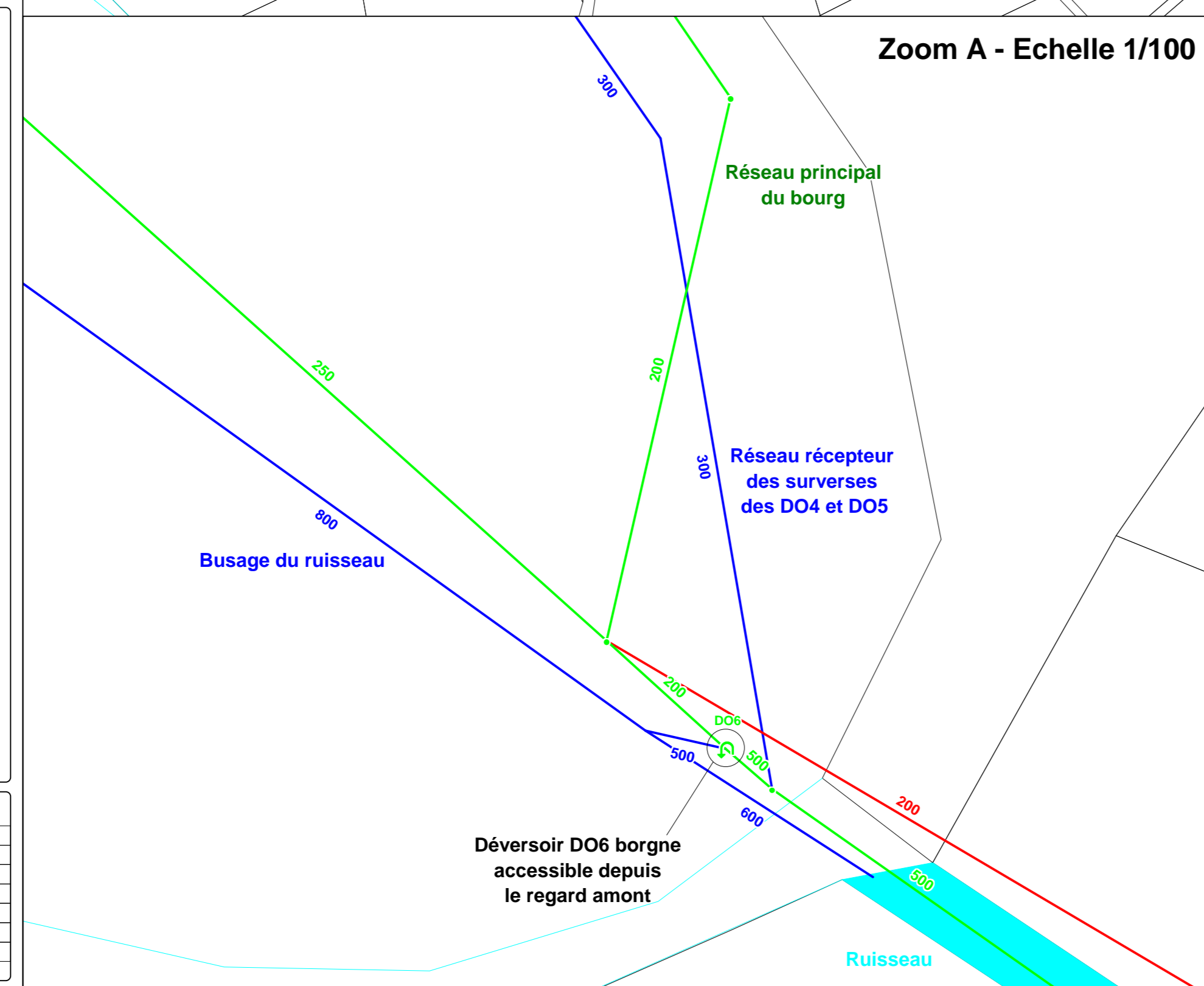


Réalités Environnement
SR 420
185, All. du Bull.
01004 TRÉVYUX Cedex
Tel 04 78 28 46 02

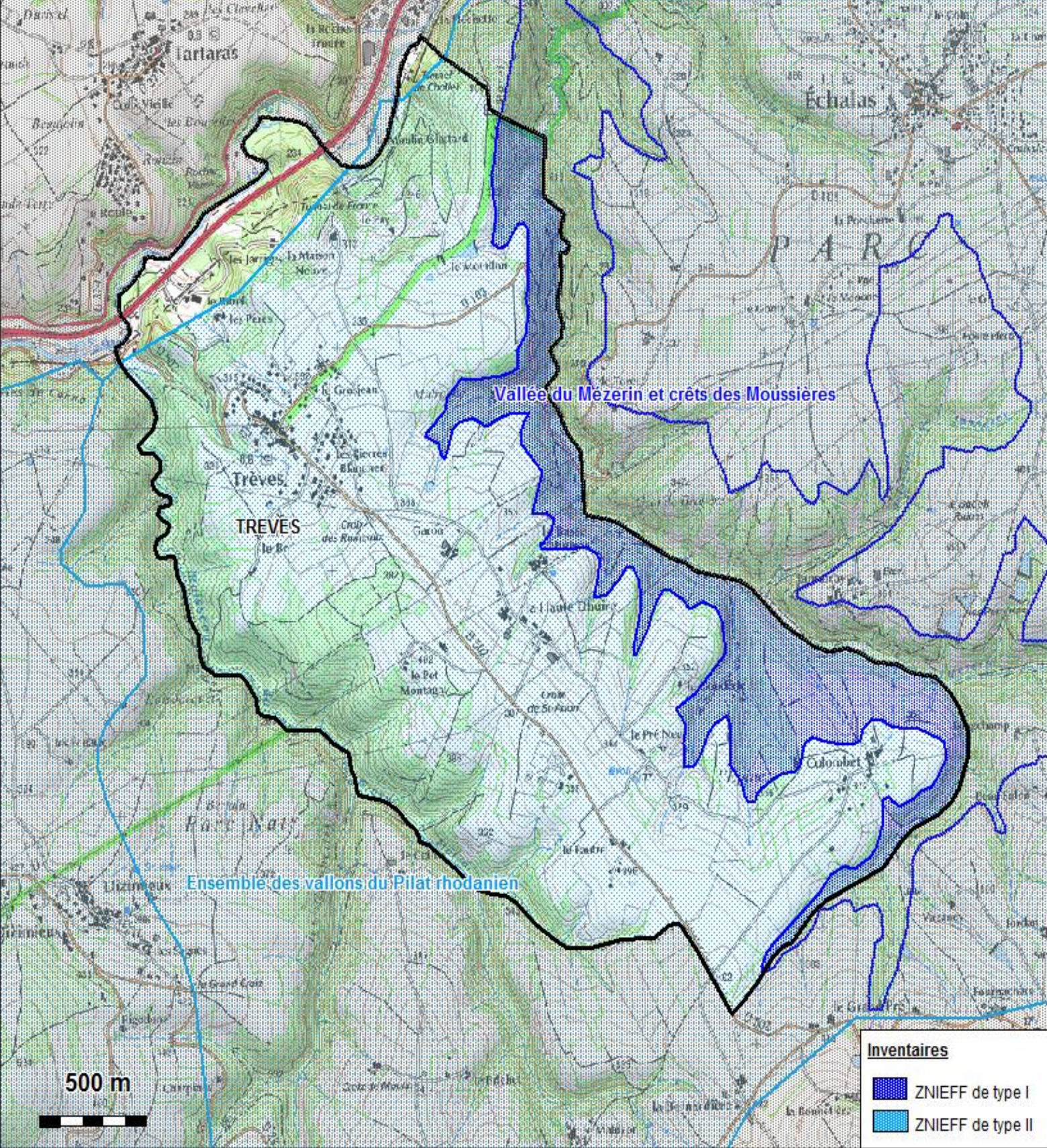
Légende :

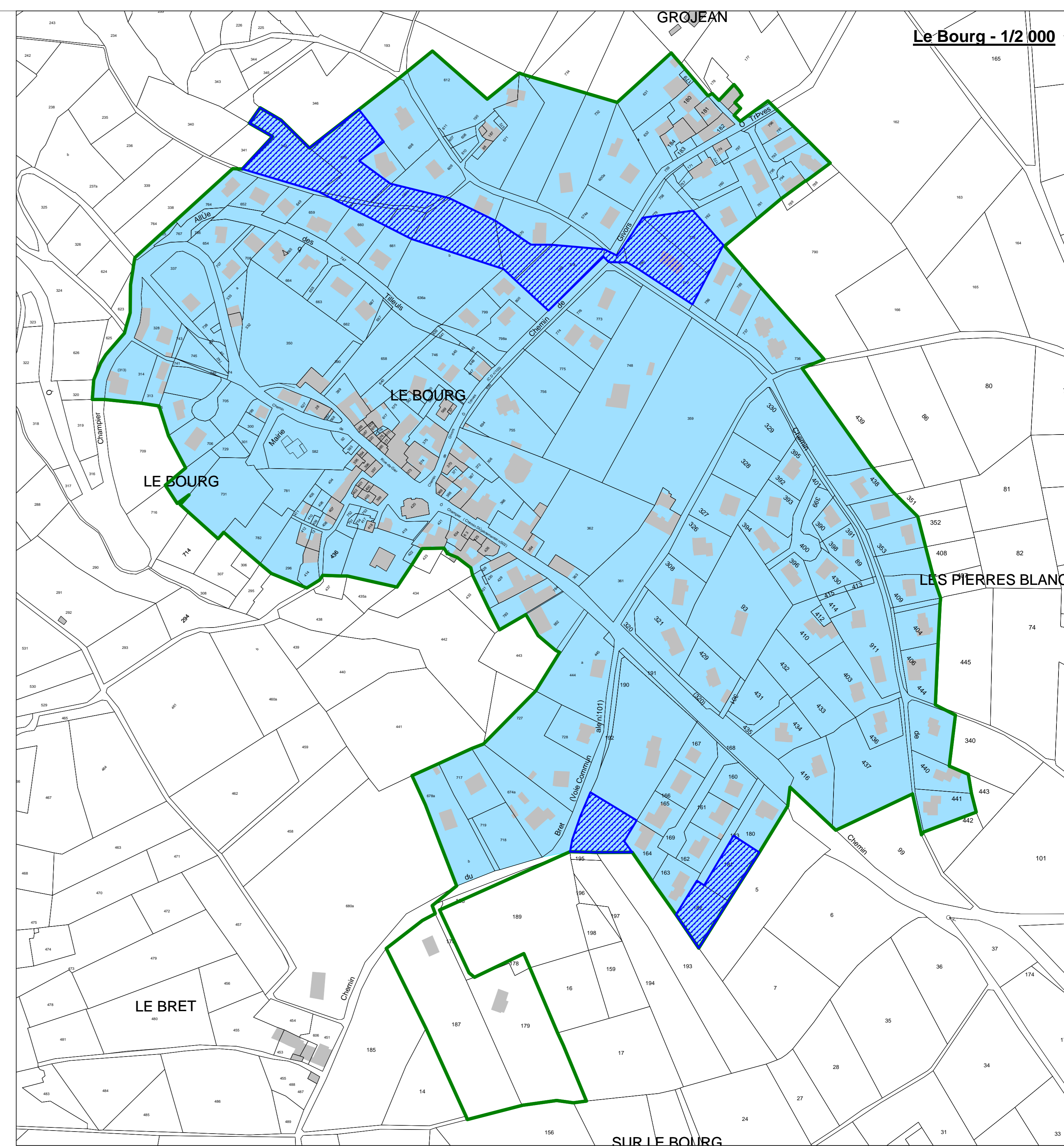
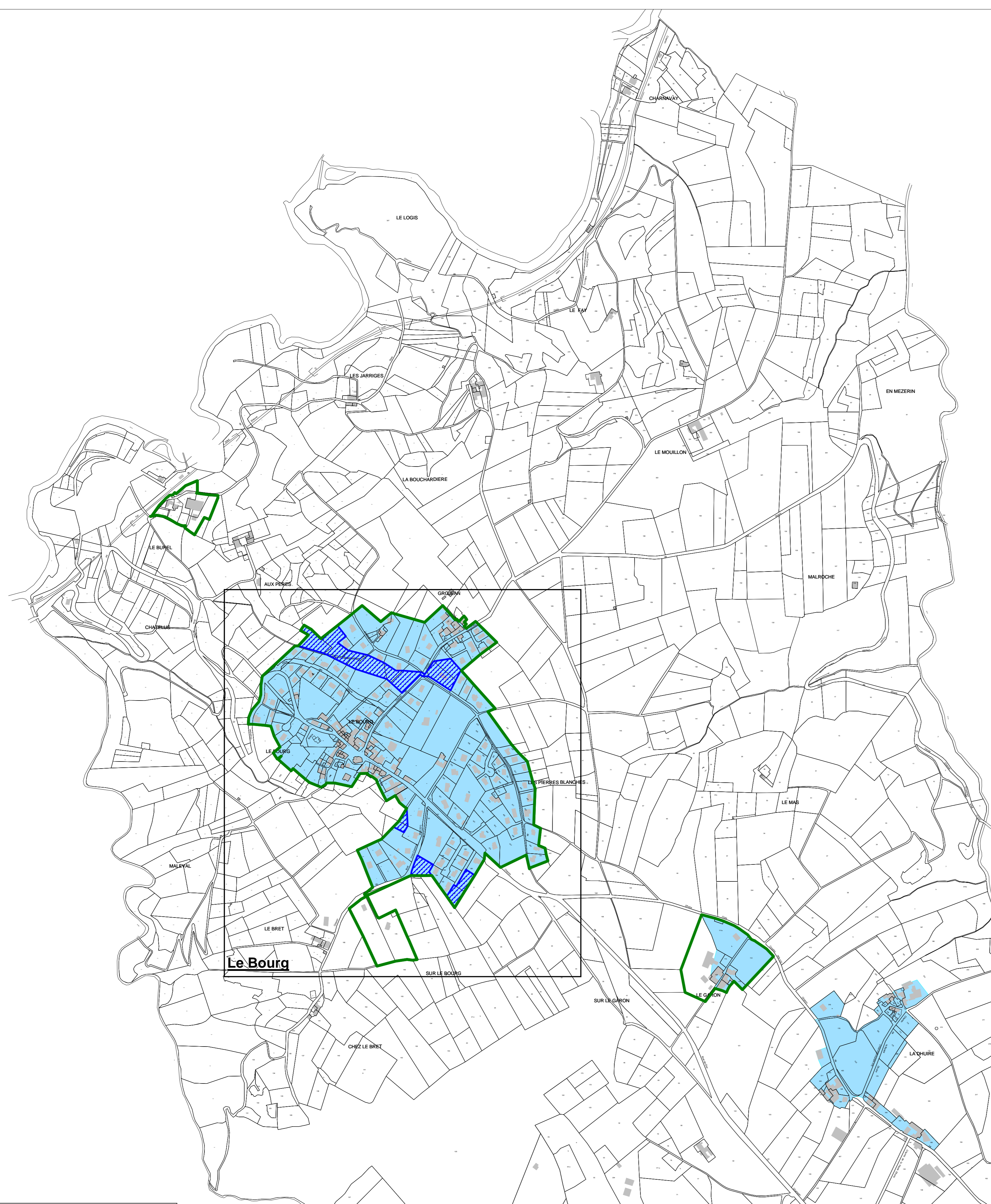
- Regard d'eaux pluviales
- Grille
- ▶ Exutoire
- Déversoir d'orage
- Unité de traitement
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau d'eaux usées
- Réseau unitaire

Suivi :		Date :		Objet :		Intervenant :	
Version	V1	Sept	2011	Document initial		MR	
Cadastre	V2	Juillet	2011	Modifications suite à des investigations complémentaires		MR	
Source :	Commune						
Dossier :	100703						



Commune de Trèves





Département du Rhône
Commune de Trèves

Etude :
Zonage d'assainissement et schéma de gestion des eaux pluviales

Plan :
Projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales

Maitre d'ouvrage :



Commune de Trèves
Mairie, route des Deux-Étoiles
69100 TRÈVES
Tel : 04 72 24 81 12
Fax : 04 72 24 81 37

Bureau d'études :



Réalités Environnement
100 Avenue de la République
69100 TRÈVES
Tel : 04 72 24 81 12
Fax : 04 72 24 81 37

Légende :

-  Zones de prescriptions particulières
-  Corridor d'écoulement
-  Emplacement réservé
-  Périmètre de l'aire urbaine
-  Reste du territoire

Echelle : 1:5 000

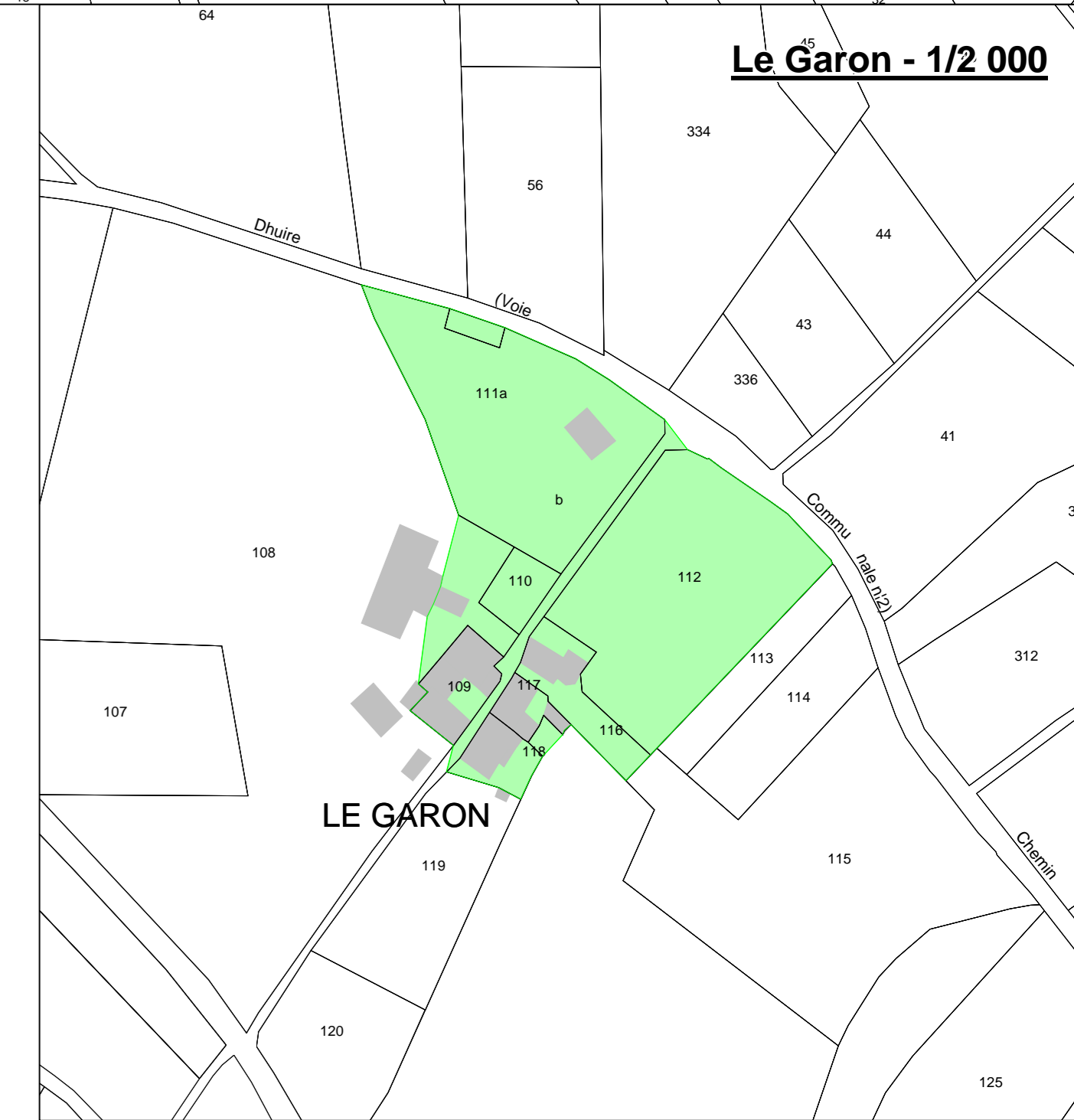
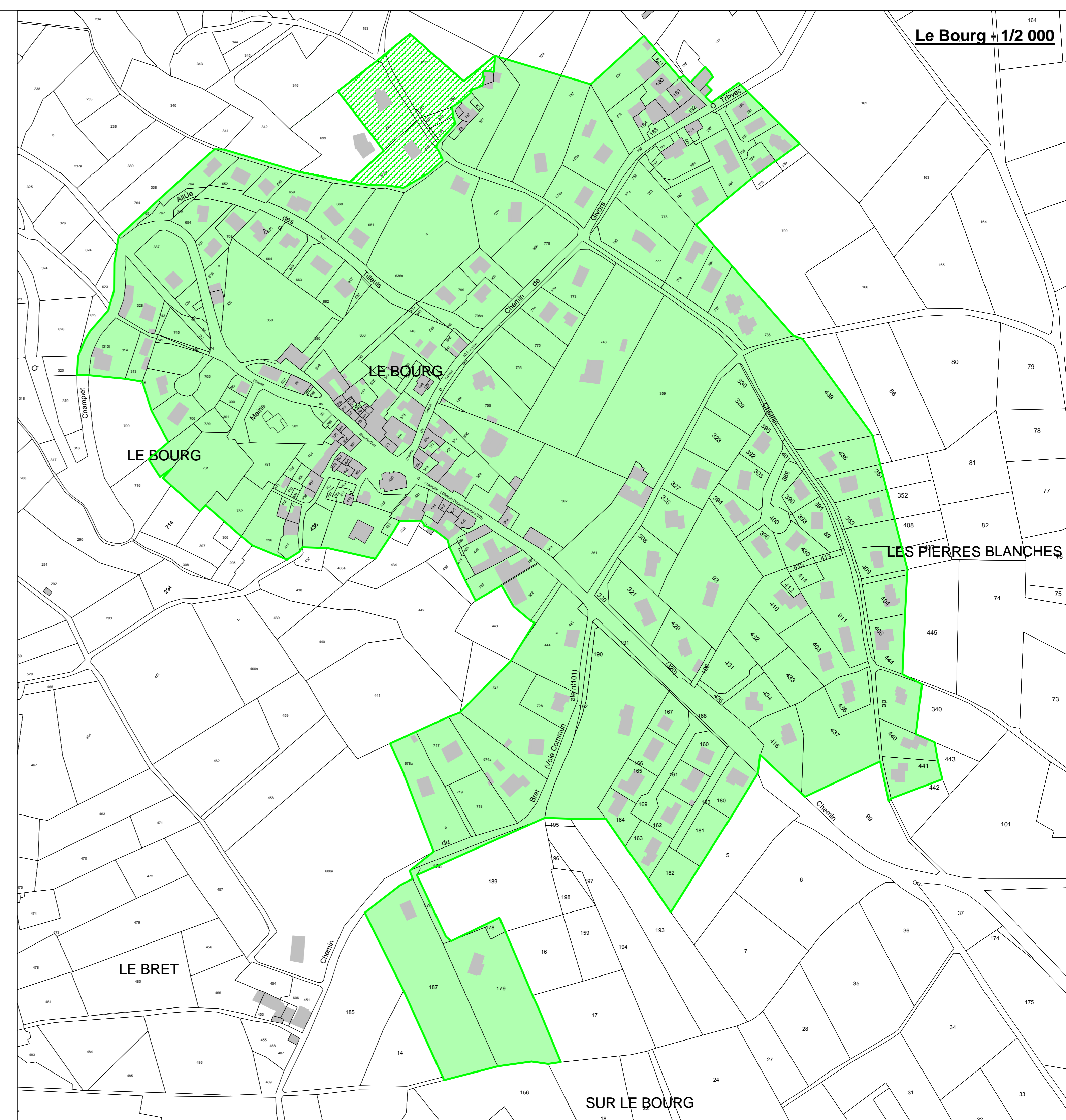
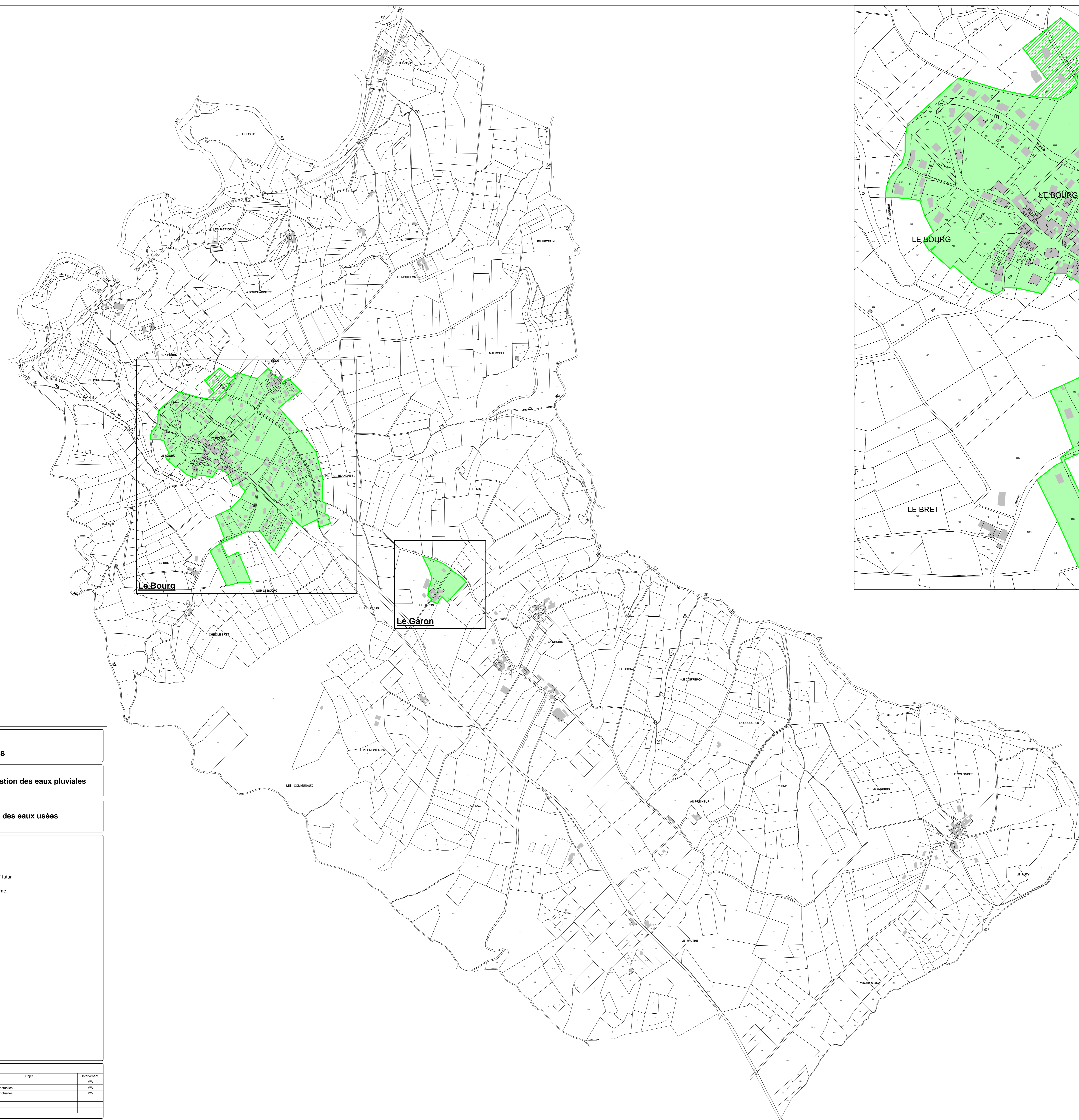
Fond : Cadastre

Source : Commune

Dossier : 100703

Suivi :

Versions	Date	Objet	Intervenant
V1	Septembre 2011	Document initial	MJV
V2	Septembre 2011	Remarque commune	



**Département du Rhône
Commune de Trèves**

Etude : **Zonage d'assainissement et schéma de gestion des eaux pluviales**

Plan : **Projet de zonage d'assainissement des eaux usées**

Maitre d'ouvrage :

Commune de Trèves
Mairie, route des Deux-Églises
69100 TRÈVES
Tel : 04 72 24 91 12
Fax : 04 72 24 93 97

Bureau d'études :

Realités
Environnement

Realités Environnement
160 Avenue de la République
69100 TRÈVES
Tel : 04 72 24 91 12
Fax : 04 72 24 93 97

Légende :

- Zones en assainissement collectif
- Zones en assainissement collectif futur
- Zones en assainissement autonome

Echelle : 1/5 000

Fond : Cadastre

Source : Commune

Dossier : 100703

Suivi :		Objet		Intervenant
Version	Date	Document	Etat	
V1	Septembre 2011	Document initial		MV
V2	Juillet 2013	Modifications ponctuelles		MV
V3	Juillet 2013	Modifications ponctuelles		MV